

DECISIONS AYANT RECONNU L'ORIGINALITE DE PHOTOGRAPHIES

Photographies d'un intérieur

ORIGINALITE DE LA PHOTOGRAPHIE D'UN INTERIEUR	
<p>En laissant la porte vitrée de la cabine de douche entrouverte, le photographe a décidé de mettre en valeur la pierre de la douche. En laissant couler de l'eau dans la vasque en granit, il a choisi de mettre en valeur sa structure particulière. La décision de ne pas avoir recours à un dispositif lumineux qu'il aurait importé constitue un choix. Le recours à l'éclairage présent lui a permis, compte tenu du cadrage adopté, de créer des effets d'ombre et de lumière soulignant la brillance du granit, la forme du robinet, la pierre du mur - dont la teinte claire contraste avec celle du granit - et les angles de la pièce. Il a fait le choix de placer son objectif et d'utiliser un angle de prise de vue tel qu'il a donné à la pièce une impression d'espace et de volume tout en créant des perspectives mettant en valeur la verticalité de la porte en bois et de la cabine de douche. La vue rasante du sèche-serviette crée un effet graphique empêchant de voir sa véritable forme. S'agissant des retouches, si le retrait de traces d'usure relève d'une diligence nécessaire de la part d'un photographe professionnel, le traitement particulier de la lumière, après la prise de la photographie, correspond à un choix. Grâce à ses choix précités, le photographe a créé, par des lignes de fuite et des jeux de miroirs, une impression de volume et d'espace et donné, par des effets d'ombre et de lumière, l'impression d'une salle de bains chaleureuse comprenant un mobilier dont la matière - qui apparaît dans son aspect brut et tous ses détails - est soulignée.</p>	<p>CA Versailles – 26.01.2018 - RG16/02894</p>
<p>Le choix de se placer à l'entrée de la pièce et de positionner, bas, son appareil donne une impression de profondeur et de hauteur. La vue rasante met la porte en bois en valeur. Le photographe a également ainsi créé des lignes de fuite qui convergent vers l'angle du fond de la cabine de douche. Le contraste créé par le banc de douche en pierre et la couleur du bois est souligné ainsi que les lignes géométriques du mitigeur. Un jeu de miroir accroît cette profondeur et cette rigueur. Par le traitement postérieur du cliché, il a fait apparaître la pièce comme baignée d'une <u>lumière douce qui atténue la rigueur des lignes géométriques.</u></p>	<p>CA Versailles – 26.01.2018 - RG16/02894</p>
<p>Le photographe caractérise l'originalité des photographies des espaces de sommeil d'un hôtel par le parti pris d'un effet de découpe horizontale, de profondeur amplifiée, de vues décalées de partie d'une chambre au ras du lit, en contre plongée, de composition 'décadrée', de mise en valeur de la perspective d'une pièce avec jeu de miroir, de présentation d'une chambre comme accessoire avec un focus sur une tête de lit, de mise en avant du côté épuré d'une image, de jeu avec le relief par une vue avec porte entrebâillée ou avec la verticalité et l'horizontalité de lignes dans un plan cadré sur la longueur du lit, ou encore de choix d'un premier plan flouté, traduisant pour chacune des photographies une impression spécifique. Il montre de même que trois clichés relatifs à un même lieu de couchage en plans limités mettent en valeur des lignes nettes et des ambiances de couleurs pouvant apparaître différentes.</p>	<p>CA Paris-17.05.2019-RG 18/00809</p>
<p>S'agissant des 31 photographies des installations des hôtels, les demandeurs invoquent des intentions artistiques, des configurations ou le placement de meubles. Aucun des 10 clichés représentant des plans larges des lieux ne présente de configuration inhabituelle par rapport aux standards des hôtels de ce type et, si un arrangement des lieux par les demandeurs n'est pas impossible, il ne s'écarte aucunement des représentations habituelles. Les prises de vue sont réalisées avec goût et</p>	<p>TJ Paris, 23 juin 2023, 20/09672</p>

<p>savoir-faire mais elles sont également très stéréotypées. Quant aux 21 vues de tables, d'assiettes et de boissons, elles sont également d'une grande banalité. L'empreinte de la personnalité des auteurs n'est aucunement perceptible sur les 31 clichés précités.</p>	
<p>M. Z... fait valoir l'existence de choix libres et créatifs caractérisés par la conservation d'un nombre limité d'objets et leur disposition, par le choix de laisser la porte de la cabine de douche entrouverte et de laisser l'eau couler dans la vasque. Il souligne qu'il a pris le parti de conserver un éclairage présent sur les lieux et provenant de plusieurs sources lumineuses et de procéder à des cadrages particuliers - plaçant son objectif à moins d'un mètre de hauteur, de face et légèrement de biais. Il a réalisé un important travail a posteriori en collant certaines parties de différentes photographies sur une image finale à l'aide d'un logiciel dédié puis en gommant certaines imperfections du mobilier telles des traces d'usure. L'absence d'utilisation d'accessoire ou de dispositif lumineux amenés spécialement par M. Z... n'exclut pas tout choix créatif de sa part. M. Z... ne démontre pas - par la production d'une photographie établissant l'état de la salle de bains avant la prise du cliché litigieux - qu'il a disposé spécialement les objets y figurant. Il ne justifie donc pas d'un choix créatif à cet égard. Par contre, en laissant la porte vitrée de la cabine de douche entrouverte, il a décidé de mettre en valeur la pierre de la douche. En laissant couler de l'eau dans la vasque en granit, il a choisi de mettre en valeur sa structure particulière. La décision de ne pas avoir recours à un dispositif lumineux qu'il aurait importé constitue un choix. Le recours à l'éclairage présent lui a permis, compte tenu du cadrage adopté, de créer des effets d'ombre et de lumière soulignant la brillance du granit, la forme du robinet, la pierre du mur - dont la teinte claire contraste avec celle du granit - et les angles de la pièce. Il a fait le choix de placer son objectif et d'utiliser un angle de prise de vue tel qu'il a donné à la pièce une impression d'espace et de volume tout en créant des perspectives mettant en valeur la verticalité de la porte en bois et de la cabine de douche. La vue rasante du sèche-serviette crée un effet graphique empêchant de voir sa véritable forme. Il verse aux débats une photographie non retouchée et la photographie publiée d'où il résulte qu'il a procédé, après la prise du cliché, à des retouches. Si le retrait de traces d'usure relève d'une diligence nécessaire de la part d'un photographe professionnel, le traitement particulier de la lumière, après la prise de la photographie, correspond à un choix, celui-ci produit une lumière douce donnant aux matériaux un relief particulier. La banalité du thème et la destination des photographies - la mise en valeur d'une salle de bains - n'empêchent pas que les choix, libres, effectués puissent correspondre à des choix créatifs</p>	<p>CA Versailles, 26 janvier 2018, 16/028941</p>